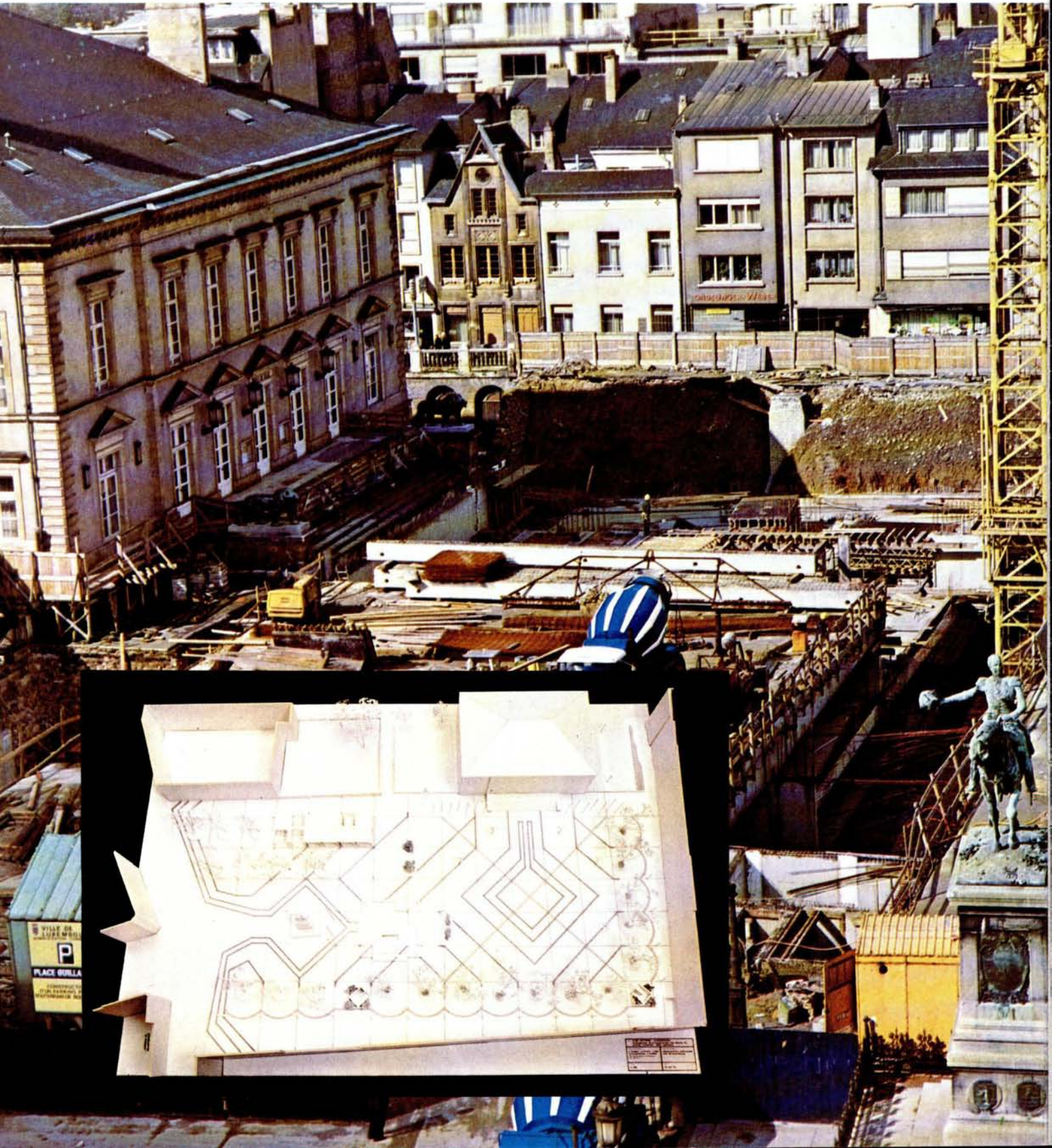
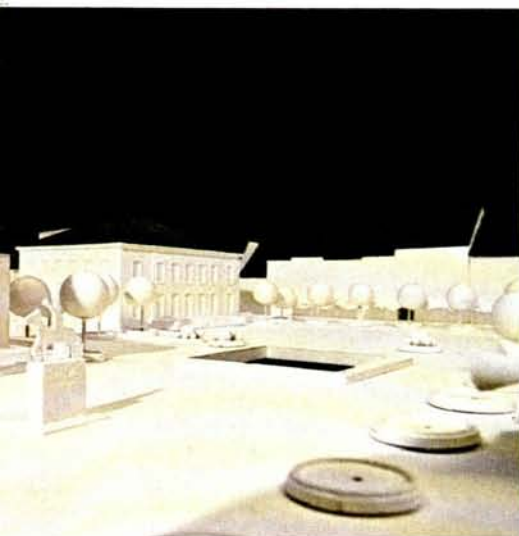


Le «Knuedler» rendu aux piétons





Afin de mieux pouvoir juger de l'effet produit, on a «essayé» un échantillon du futur dallage de la place Guillaume dans une allée du cimetière de Notre-Dame.



Le plan d'aménagement prévoit qu'à l'avenir les maisons de la place Guillaume (côté rue Chimay) auront l'apparence et les dimensions harmonieuses de la maquette ci-dessus.

Dans sa séance du lundi 15 janvier dernier, le conseil communal de Luxembourg a pris une décision définitive concernant l'aménagement de la Place Guillaume, les travaux du parking souterrain une fois achevés. Place populaire depuis toujours, témoin de moult actions nationales et patriotiques, le «Knuedler» sera de nouveau octroyé aux piétons. Finis les temps où retentirent les sifflets des gardiens de parkings, fini le temps des alignements de carrosseries automobiles. Place à l'espace libre, place au grand air, place aux arbres. L'homme a enfin eu gain de cause. L'aménagement de la Place Guillaume, selon le plan dressé par les architectes C. Frieden, P. Fritsch, J. Herr, C. Huyberegts et R. Maillot et approuvé par les édiles de la ville de Luxembourg prévoit une délimitation et une restructuration de l'ensemble tout en sauvegardant l'entité de l'espace.

Deux parties plus ou moins distinctes formeront désormais la physionomie caractéristique de la Place Guillaume. L'ensemble ne perdra nullement de son identité. Au contraire, l'aspect historique sera rehaussé et mis en valeur. La place retrouvera son éclat de jadis.

Evidemment le marché bi-hebdomadaire conserve son droit de cité. Il en sera de même du marché de l'Octave même si de nombreuses voix se sont déjà fait entendre pour établir cette manifestation une fois pour toutes au *Champ de Foire* notamment. Néanmoins, l'épineux problème du parking ayant trouvé une solution avantageuse au «Knuedler», une partie des arguments en faveur d'un déménagement du marché de l'Octave se retrouvent sans fondements.

Ainsi, la partie centrale de la place axée sur l'Hôtel de Ville est aménagée pour accueillir ces marchés bi-hebdomadaires et de l'Octave ainsi que toutes autres manifestations officielles et culturelles.

Pour donner une idée d'ensemble à cette partie, un écran de platanes délimitera ce carré vers les côtés nord et ouest, c.-à.-d. vers le «petit-passage», rue Chimay, et le «Passage», rue du Curé. La fontaine, relativement bien accueillie au début, puis cachée par un rideau de voitures sera bannie de cette partie de la Place Guillaume. Afin de bien mettre en valeur l'Hôtel de ville, la composition du dallage, ainsi que les pentes nécessaires à l'écoulement des eaux seront centralisées vers cette bâtisse historique. Evidemment aucun crime de lèse-majesté ne sera commis envers l'emblème et le signe distinctif de la place, à savoir le monument équestre de Guillaume II. Du haut de son cheval en bronze le Roi des Pays-Bas et Grand-Duc de Luxembourg restera le centre de la seconde aire nouvellement aménagée. Cet espace sera délimité au nord par un écran de platanes. Les terrasses des cafés et des restaurants seront installées dans cette allée. La Place d'Armes doit d'ores et déjà compter avec une soeur et une rivale.

Si la fontaine fut obligée de céder son emplacement elle n'est néanmoins pas absente du nouvel plan d'ensemble. Elle fera partie intégrante de la seconde moitié de la place de même qu'un ascenseur d'accès au parking souterrain qui, non loin du monument Guillaume II, hissera les clients à la surface de la place. Une légère zone de verdure est également prévue en guise de délimitation sud.

Le graphisme du dallage de cette place forme un angle droit avec le revêtement de la partie centrale. Les lignes s'en iront vers la rue du Fossé, tout en axant les perspectives vers la statue équestre de Guillaume II.

Les matériaux choisis pour ce dallage sont des pavés de granit gris clair, disposés en queue de paon.

Le graphisme géométrique de la partie centrale est constitué par des bandes de granit noir alternant avec du rouge foncé.